

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT VINCENT D'OLARGUES
en date du 23 novembre 2015**

Présents : MM. FONTES Bernard (Maire)

M. MENAUT Jean-Claude – Mme GASTESOLEIL Anne – M. MENNESSON Gilbert (Adjoint au Maire)

MM. RABOU Roger – AZEMA Jean (Conseillers Municipaux)

Mmes MOLINARI Lucile - BARTHES Patricia - SOUYRI Emilie - FONTES Viviane – ROUANET Gisèle (Conseillères Municipales)

M. MENNESSON Gilbert a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. FONTES Bernard (Maire) à 18 heures 30 en application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance en date du Conseiller Municipal du 12 octobre 2015 qui est unanimement approuvé.

RESULTAT DES APPELS D'OFFRES ENGAGES PAR LA COMMUNE :

- *Remplacement des lampes d'éclairage public obsolètes des hameaux de RASPAILLAC, LA FONTESIE, PESTOUS et GOURLAURY :*

2 offres ont été reçues. Sur proposition de la Commission d'Appel d'offres, il est proposé de retenir l'Entreprise BOUYGUES Energies et Services de SAINT PONS DE THOMIERES pour un montant de travaux de 14 266,40 € HT.

- *Réparation des dommages occasionnés à la voirie par les intempéries de septembre 2014 :*

2 offres ont également été reçues. Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé de retenir l'Entreprise SARL QUEROL de SAINT PONS DE THOMIERES pour un montant de travaux de 47 390,00 € HT.

EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITE :

M. le Maire présente les détails de la fusion de communautés de communes rendue obligatoire par les dispositions de la Loi NOTRe du 07 août 2015 qui porte à 5 000 habitants le seuil minimal de population des intercommunalités.

Un arrêté préfectoral du 16 octobre 2015 préconise le regroupement des Communautés de Communes Orb Jaur, du Saint-Ponais et Le Minervois. Les Conseils Municipaux et les Conseils Communautaires concernés doivent donner leur avis dans un délai de deux mois à compter de celui-ci.

M. le Maire présente les avantages et les possibles inconvénients de cette fusion puis s'engage un débat animé au sein du Conseil Municipal. Celui-ci s'interroge légitimement sur la pression qu'il subit du fait de l'absence d'informations préalables précises des institutions concernées alors qu'il doit se prononcer pour un projet sans possibilité d'alternative qui engage sa responsabilité auprès des administrés.

A l'issue d'un vote à main levée, 1 voix approuve le projet préfectoral en l'état tandis que 4 l'approuvent avec émission de réserves et que 6 le rejettent estimant que le Minervois ne correspond pas au même bassin de vie que le secteur du Saint-Ponais et encore moins du territoire de la Communauté de Communes Orb Jaur. En outre, le mode de gestion de la Communauté de Communes Le Minervois est différent sur bien des points sur les deux autres. Le Conseil Municipal se prononce en faveur de la fusion des Communautés de Communes Orb Jaur et du Saint-Ponais.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Les primes de fin d'année accordées aux personnels techniques et administratifs les années précédentes sont reconduites au même niveau.

Les crédits prévus à certains articles du budget correspondant étant insuffisants, il s'avère nécessaire d'effectuer des virements au sein des crédits votés au budget 2015. Les virements demandés par le Centre des Finances Publiques sont unanimement votés.

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX au 1^{er} JANVIER 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs applicables en 2015. Il est unanimement décidé de maintenir ceux-ci en 2016. M. le Maire présente la situation financière du budget de l'eau et de l'assainissement découlant des travaux réalisés récemment notamment sur le Hameau de JULIO. Il insiste sur la nécessité de réaliser les opérations suivantes (déclaration d'utilité publique des sources alimentant les secteurs de JULIO, de RASPAILLAC et de PESTOUS/LE CROS/CAMPROGER, réalisation de nouveaux réservoirs pour LE CROS et JULIO) pour pouvoir maintenir la capacité de distribution dans des conditions règlementaires et sanitaires satisfaisantes. Pour faire face aux dépenses correspondantes à engager, M. le Maire propose une augmentation du prix du m³ d'eau ainsi que du prix de l'assainissement par m³ d'eau consommé pour les habitations raccordées à la station de traitement des eaux usées de JULIO. Une discussion animée s'engage où chacun exprime son point de vue. Il est finalement décidé de porter le prix du m³ d'eau de 1,45 € à 1,70 € et le prix de l'assainissement par m³ d'eau consommé de 0,80 € à 1,00 € (tarif minimal pour continuer à bénéficier au taux maximal des aides financières publiques pour les projets présentés par la commune).

Suite à la consultation intervenue auprès de divers assureurs, il est décidé de poursuivre le partenariat de la commune avec GROUPAMA compte tenu du coût des prestations proposées et des services rendus.

Il est unanimement décidé de programmer en 2016 la dernière tranche de travaux de remplacement des lampes d'éclairage public sur les Hameaux de VIOLGUES et CAMPROGER. La demande de subvention correspondante va être effectuée auprès du syndicat mixte d'énergies du département (Hérault Energies).

Le bilan de la soirée « marrons » du 30 octobre dernier est effectué. Cette manifestation conviviale a connu un franc succès puisque 140 inscriptions ont été enregistrées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures 10.

Fait à SAINT VINCENT D'OLARGUES, le 27 novembre 2015

Bernard FONTES

Maire